

Décret

Générale

colonial

Décret n° du 30 septembre 1944 portant nomination du Directeur général de la Caisse centrale de la France d'Outre-Mer.

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
30 décembre 1944

Numéro JO
n° 1 du 01/01/1945

Date du numéro
1 janvier 1945

VISAS

Le Gouvernement provisoire de la République française. Sur la proposition du Ministre des Finances et du Ministre des Colonies, Vu l'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité français de la Libération nationale, ensemble les ordonnances des 3 juin et 4 septembre 1944, Vu l'ordonnance du 2 février 1944 transformant la Caisse centrale de la France libre en Caisse centrale de la France d'Outre-Mer et les statuts y annexés.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

— M. Postel-Vinay (André), inspecteur des finances, est nommé Directeur général de la Caisse centrale de la France d'Outre-Mer. Art. 2. — Le Ministre des Finances et le Ministre des Colonies sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel de la République Française.

DE GAULLE. Par le Gouvernement provisoire de la République française : Le Ministre des Finances, **R. PLEVEN.** Le Ministre des Colonies, **P. GIACOBBI.**